

---

Adresse de la société montagnarde de Cahors (Lot) qui fait état des dons déposés pour augmenter le nombre des cavaliers jacobins, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société montagnarde de Cahors (Lot) qui fait état des dons déposés pour augmenter le nombre des cavaliers jacobins, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 471-472;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23167\\_t1\\_0471\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23167_t1_0471_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

entière; jamais de retraite devant les ennemis de la patrie; toujours la victoire ou la mort!»

Cette formule de serment ayant été approuvée par les cris eunanimés (*sic*) de Vive la République, le conseil général de la commune et le comité de surveillance ont commencé par prêter le serment; ensuite les commandants des corps militaires et chaque capitaine au nom et de concert avec sa compagnie.

Cette cérémonie républicaine s'est commencée, continuée et finie au milieu des acclamations mille fois répétées de Vive la Convention nationale, vive la République!, et un adjudant général de l'armée est venu en partager toute l'allégresse.

Les corps militaires qui ont assisté à la fête et qui y ont pris une part si digne de la liberté, sont les canoniers de la garde nationale de Querqueville, ceux de la 3<sup>e</sup> compagnie de la division de Brest, de la 9<sup>e</sup> de la Manche, de la réquisition de Valognes et de celle de Carentan, trois compagnies du 3<sup>e</sup> bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie, et la 5<sup>e</sup> compagnie du 9<sup>e</sup> bataillon de sapeurs, avec 2 officiers du génie.

Après la fête, les troupes ont défilé en ordre, les pièces de canon à leur tête et sont rentré[e]s dans leurs quartiers.

Nous avons, du tout, rédigé le présent procès-verbal, pour en être une copie envoyée à la Convention, avec une adresse de félicitation sur son courage et son énergie. Signés, A. BELLE-CHASSE, *maire*, J.-Ch. GUAIN; J.-F. GUAIN; P. LE BLANC; Yves FOULON, *marin*; FERNAGU; J. GRISSET; D'ELBART; TRIGAN; FRIGOUT, *greffier*; FOURNIER, *adjud'-major*; BILLARD, *lieutenant du génie*; POTIER, *comma[n]dant*; JURs, *l[ieut] du génie* et POTIER, *s[ecrétaire] de place* (1).

## 10

La société populaire de Salins, département du Jura, demande à la Convention nationale de renvoyer de nouveau dans ce département le représentant du peuple Monestier, qui a répandu parmi eux l'esprit d'énergie et de justice qui caractérise les républicains.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

## 11

La municipalité de Tonnerre, département de l'Yonne, adresse à la Convention nationale le procès-verbal d'une fête qu'elle a célébrée en réjouissance du succès de nos armées contre les ennemis coalisés.

(1) Délivré par moi, secrétaire de la commune de Querqueville, ced[it] jour et an, FRIGOUT (*greffier*).

(2) P.-V., XLIII, 171. Mentionné par B<sup>in</sup>, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1493.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

## 12

L'agent national du district de Saint-Hippolyte, département du Gard, informe la Convention nationale que la société populaire de ce lieu vient de faire don de 5 000 livres pour concourir à la construction d'un vaisseau, dont ce département veut faire présent à la République.

Il ajoute qu'un bien d'émigré, estimé 7 000 livres, a été vendu 45 000 livres, et qu'une autre portion estimée 1 000 livres, a été vendue 12 000 livres.

Il se plaint de ce qu'en général les biens des émigrés ne sont pas divisés pour être vendus : d'où il résulte que des lots estimés 60 à 70 000 livres, ne sont acquis que par des riches.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 13

Les membres de la société populaire de Cahors (3) écrivent à la Convention nationale que les victoires de l'armée du Nord ont porté l'enthousiasme dans tous les cœurs; qu'à cette heureuse nouvelle tous les citoyens, les citoyens et citoyennes des tribunes, quoiqu'épuisés par les dons faits la veille, ont déposé 4 000 livres sur le bureau, pour augmenter le nombre des cavaliers jacobins que cette société a déjà fournis, dont trois sont partis et deux partiront sous peu de jours.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*La sté montagnarde de la comm. de Cahors, à la Conv.; Cahors, 19 mess. II*] (5)

Citoyens représentants,

Les victoires remportées par nos frères du Nord, les éloges dont vous avés immortalisé leur triomphe, ont porté dans tous les cœur l'enthousiasme des vertus républicaines.

A l'instant, les portefeuilles se sont ouverts et 4 000 livres ont été déposées sur le bureau pour grossir le nombre des cavaliers jacobins que la société a déjà envoyés sur nos frontières.

(1) P.-V., XLIII, 171. Mentionné par B<sup>in</sup>, 30 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) P.-V., XLIII, 171. B<sup>in</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>) et, 1<sup>er</sup> fruct. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1493; *Débats*, n<sup>o</sup> 690, 405; J. Fr., n<sup>o</sup> 686.

(3) Lot.

(4) P.-V., XLIII, 172. B<sup>in</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(5) C 315, pl. 1265, p. 52, 53.

Trois sont partis, et, dans ce moment, une commission s'occupe de l'équipement de deux autres qui, sous peu de jours, partiront pour sonner l'arrêt de mort des esclaves de la Castille et de leur imbécille despote. Demain, dans une fête solennelle, la commune de Cahors bennira l'Être suprême qui fait entreprendre de grandes choses, et donne la force de les exécuter.

Demain nous chanterons la gloire de la République française, la sagesse des législateurs qui la fondent, et le courage des guerriers qui la consolident.

Oui, ils périront, ceux qui dévorioient, dans leur pensée, les belles campagnes du territoire françois, ceux qui calculoient leur succès sur leur crime, leur triomphe sur nos discordes, leur conquête sur la trahison de nos chefs ou l'indiscipline de nos soldats !

La France a appelé la liberté : la liberté fera, par elle, la consolation du monde.

Pour nous, nous renouvellons le serment d'être à jamais fidelles à l'unité et à l'indivisibilité de la République, de rester debout tant qu'il existera une tyrannie sur la terre, ou de perdre la vie pour la liberté, plutôt que de la racheter par l'esclavage.

Législateurs, il nous reste un dernier sentiment à vous répéter. Ne quittés votre poste que lorsque le bonheur et le repos de la terre vous inviteront à jouir des bénédictions de tous les peuples.

LAGARDE fils (*secrét.*), LAGARDE (*présid.*), PIERRET (*secrét.*).

*Extrait du registre des délibérations de la société montagnarde de la commune de Cahors, chef-lieu du départemen[t] du Lot. Séance du 18 messidor. Présidence de Lagarde, maire.*

La séance est ouverte par le chant de l'hymne à la liberté, et par une simphonie guerrière exécutée à l'honneur du triomphe des armées de la République sur les satellites des brigands couronnés armés contre notre indépendance.

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, ad[p]té sans réclamation.

Sartre premier-né propose d'accueillir la proposition du comité relativement au jeune Payrat, qui s'est offert volontairement pour 4<sup>e</sup> cavalier jacobin, demande que la société l'envoie elle-même aux frontières, offre et dépose sur le bureau une somme de 150 livres, et promet un fusi de cavalier. La société adopte par acclamation la proposition du comité amendée par Sartre, et accepte avec reconnoissance les dons de ce citoyen.

Le désintéressement de Sartre n'est pas sans imitateurs : chaque sociétaire se dispute à l'envie la gloire de fournir à l'équipement du jeune cavalier jacobin. Les citoyennes des tribunes la partagent, et une somme de près de 4 000 livres, déposées ou offertes, des bas, des mouchoirs, fuis, sabres, pistolets, mentaux, selles, portementaux, port[r]ait de Marat, sont le résultat de ces offrandes civiques.

Le désir d'entendre les nouvelles fait suspendre ces dons ou offrandes, et il est arrêté

que la séance de demain sera encore consacrée à recevoir les témoignages du dévouement des citoyens du Lot à la cause de la liberté.

Les nouvelles sont lues. Elles annoncent les succès des armées de la République sur le troupeau d'esclaves conduits sous le bâton de Cobourg, Clairfayt, Beaulieu et autres prétendus fameux généraux de la coalition royale. Ces automates armés sont mis en déroute, et les rangs anglois détruits par la bayonnette des républicains.

Des applaudissements unanimes et répétés expriment l'allégresse publique, et un arrêté de la société proclame bien énergiquement sa haine pour le nom anglois. Elle arrête, sur la proposition de Lagasquie, que le décret de la Convention nationale qui déclare ennemi du genre humain William Pitt, ministre du gouvernement anglois, ainsy que celui portant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglois ou hanovrien, seront réimprimés à ses frais, et distribués à tous ses membres, pour être affichés sur les portes de leur habi[ta]tion; qu'elle regardera comme complices de ce ministre corrupteur et corrompu, de Lambesc, de Cobourg et de l'infâme coalition des roys de l'Europe, tout citoyen qui, par haine ou par vengeance, calomnieroit son semblable et sèmeroit la division parmi les patriotes. Elle arrête, en outre, qu'extrait du présent sera imprimé à la suite des décrets ci-dessus, envoyé à la Convention nationale, à ses comités de salut public et de sûreté générale, à Monmayou, fidèle mandataire du peuple, et à nos frères les Jacobins de Paris.

Le burreau dem[e]ure chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ysarn donne encuite lecture d'une lettre à luy adressée par Monmayou, représentant du peuple, annoncent de nouveaux succès sur les satellites des despotes coalisés. La société applaudit à ces heureuses nouvelles, et vote à Monmayou des témoignages de reconnoissance.

La séance est levée à 10 heures et demi du soir, et les sommes et effets déposés sur le burreau sont remis à un membre du comité de surveillance (1).

## 14

**Le représentant du peuple Bô, député à Nantes près l'armée de l'Ouest, et dans les départemens en dépendans, annonce à la Convention nationale un don de 200 livres, offert à la patrie par un citoyen de Nantes, dont la modestie défend de nommer le nom.**

**Mention honorable du don, et insertion au bulletin (2).**

(1) Collationné conforme à l'original, par nous, président et secrétaires de la société montagnarde de la commune de Cahors. LAGARDE (*présid.*), LAGARDE le fils (*secrét.*), PIERRET (*secrét.*).

(2) P.-V., XLIII, 172. B<sup>n</sup>, 30 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1 493; J. Fr., n<sup>o</sup> 686.